

CM Lundi 20 mars 2023

Le CM décide à l'unanimité :

1 de valider les avis proposés par la commission , pour les certificats d'urbanisme , les déclarations préalables de travaux et les demandes de permis de construire et d'aménager.

2 de ne pas préempter pour les propriétés concernées.

3 d'approuver le compte de gestion 2022

4 de voter le compte administratif et d'approuver l'affectation des résultats.

5 de refuser l'achat d'une parcelle au quartier des MAZES proposer par Madame VAVASSEUR.

6 de valider la vente d'une partie de la parcelle communale au quartier de TOUROULET afin de désenclaver la propriété de Monsieur VIANNEZ.